



MAIRIE DE GRÉZAC
14, Route de Saujon
17120 GRÉZAC

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRAÇANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL 2024 DE LA COMMUNE DE GRÉZAC VOTÉ LE 8 AVRIL 2024 – D24_03_13

CONFORMEMENT A L'ARTICLE A L'ARTICLE 2313-1 DU CGCT

1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET

Suite au vote de la loi NOTRe (n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République), l'article 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit, pour l'ensemble des communes, qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le présent document a vocation à répondre à cette nouvelle obligation.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité. La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget primitif 2024 voté le 8 avril 2024 par le Conseil Municipal de la ville de Grézac a présenté un budget équilibré pour poursuivre les investissements nécessaires au développement de la commune, avec un maintien à l'identique des taux d'imposition.

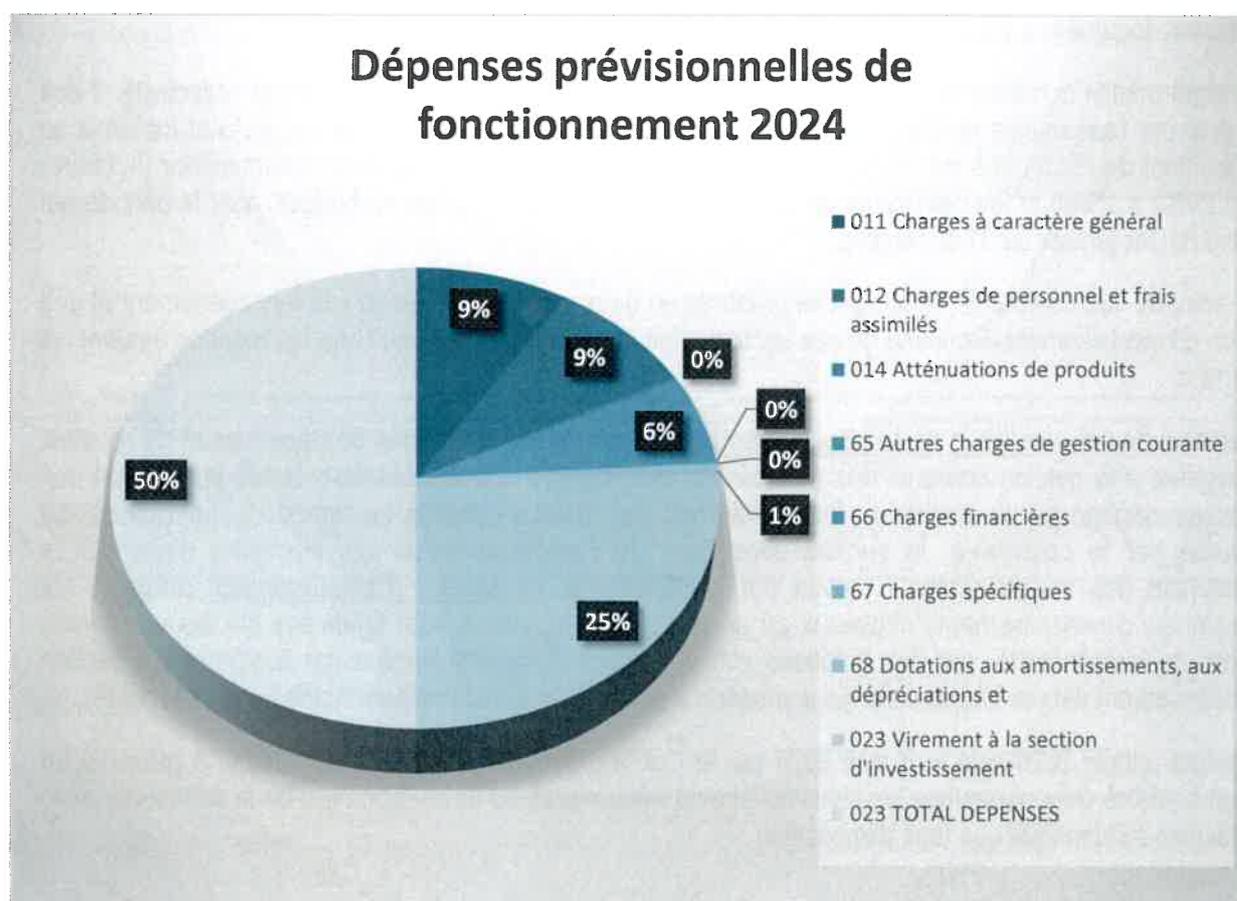
2. RESSOURCES ET CHARGES DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 488 281 € soit un budget en hausse près de 6 % par rapport à celui de 2023 (1 404 154 €).

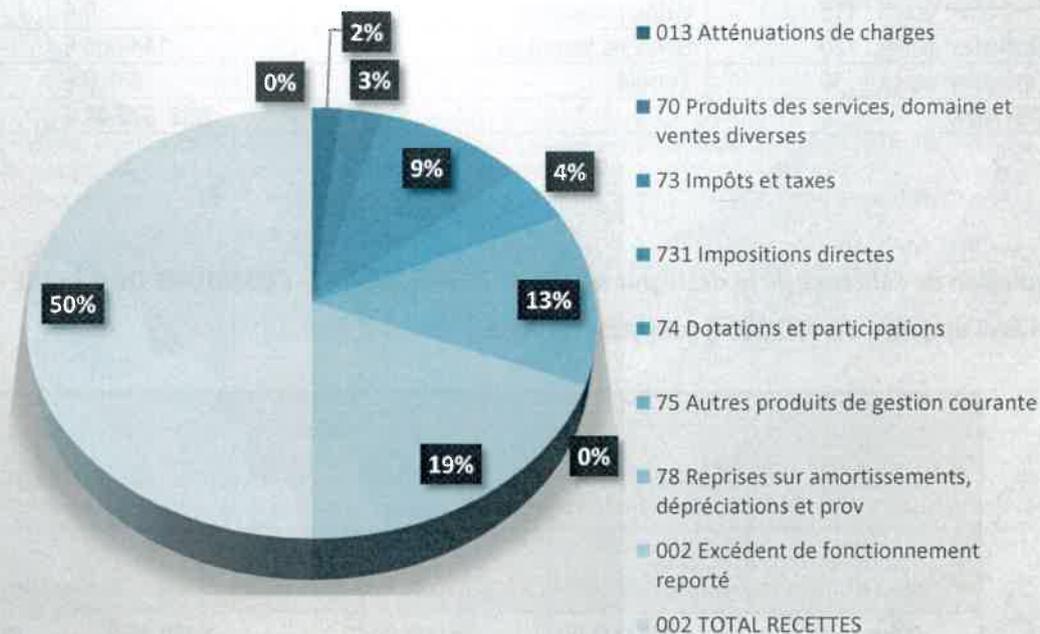
Vue d'ensemble prévisionnelle par chapitre de fonctionnement en dépense et recette –
COMMUNE DE GREZAC - BP – 2024

Dépenses prévisionnelles de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Montant	%
011	Charges à caractère général	262 815,00	17,66%
012	Charges de personnel et frais assimilés	254 445,00	17,10%
014	Atténuations de produits	7 700,00	0,52%
65	Autres charges de gestion courante	182 110,00	12,24%
66	Charges financières	4 682,00	0,31%
67	Charges spécifiques	400,00	0,03%
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et	24 100,00	1,62%
023	Virement à la section d'investissement	752 029,00	50,53%
	TOTAL DEPENSES	1 488 281,00	100,00%



Recettes prévisionnelles de fonctionnement			
Chapitre	Désignation	Montant	%
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,07%
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	51 180,00	3,44%
73	Impôts et taxes	77 000,00	5,17%
731	Impositions directes	282 000,00	18,95%
74	Dotations et participations	130 645,64	8,78%
75	Autres produits de gestion courante	385 031,64	25,87%
78	Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	3,00	0,00%
002	Excédent de fonctionnement reporté	561 420,72	37,72%
	TOTAL RECETTES	1 488 281,00	100,00%

Recettes prévisionnelles de fonctionnement Montant



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre à **1 075 284 €** soit un budget en augmentation de **6,4 %** par rapport à celui de 2023 (1 010 510 €)

Les principaux projets de l'année 2024 sont les suivants :

N° de l'opération d'équipement	Libellé de l'opération	Montant Dépenses	Montant subventions
Opération équip : 100	Salle multi activités	4 000 €	
Opération équip : 101	Mairie	8 500 €	
Opération équip : 102	Ecole	46 000 €	20 110 €
Opération équip : 103	Église	3 000 €	
Opération équip : 104	Logements communaux	2 000 €	
Opération équip : 105	Cimetière	4 000 €	
Opération équip : 107	Schéma de défenses incendie	11 000 €	5 800 €
Opération équip : 108	Bâtiments à usage social	761,01 €	
Opération équip : 109	Restaurant scolaire	2 000 €	
Opération équip : 110	Voirie	112 000 €	
Opération équip : 111	Réseaux d'électrification	0 €	
Opération équip : 112	Aménagement aire de jeux bike park	2 000 €	
Opération équip : 113	Réseaux Telecom La Roche	95 000 €+ 58 000 €	61 253 €
Opération équip : 114	Activités sportives	3 000 €	
Opération équip : 115	Salle associative	381 617 €	
Opération équip : 116	Verger pédagogique	1 000 €	
Opération équip : 117	Vidéo protection	0 €	
Opération équip : 120	Services techniques	144 000 €	
Opération équip : 30	Terrain	5 000 €	
TOTAUX		882 878,01 €	87 163 €

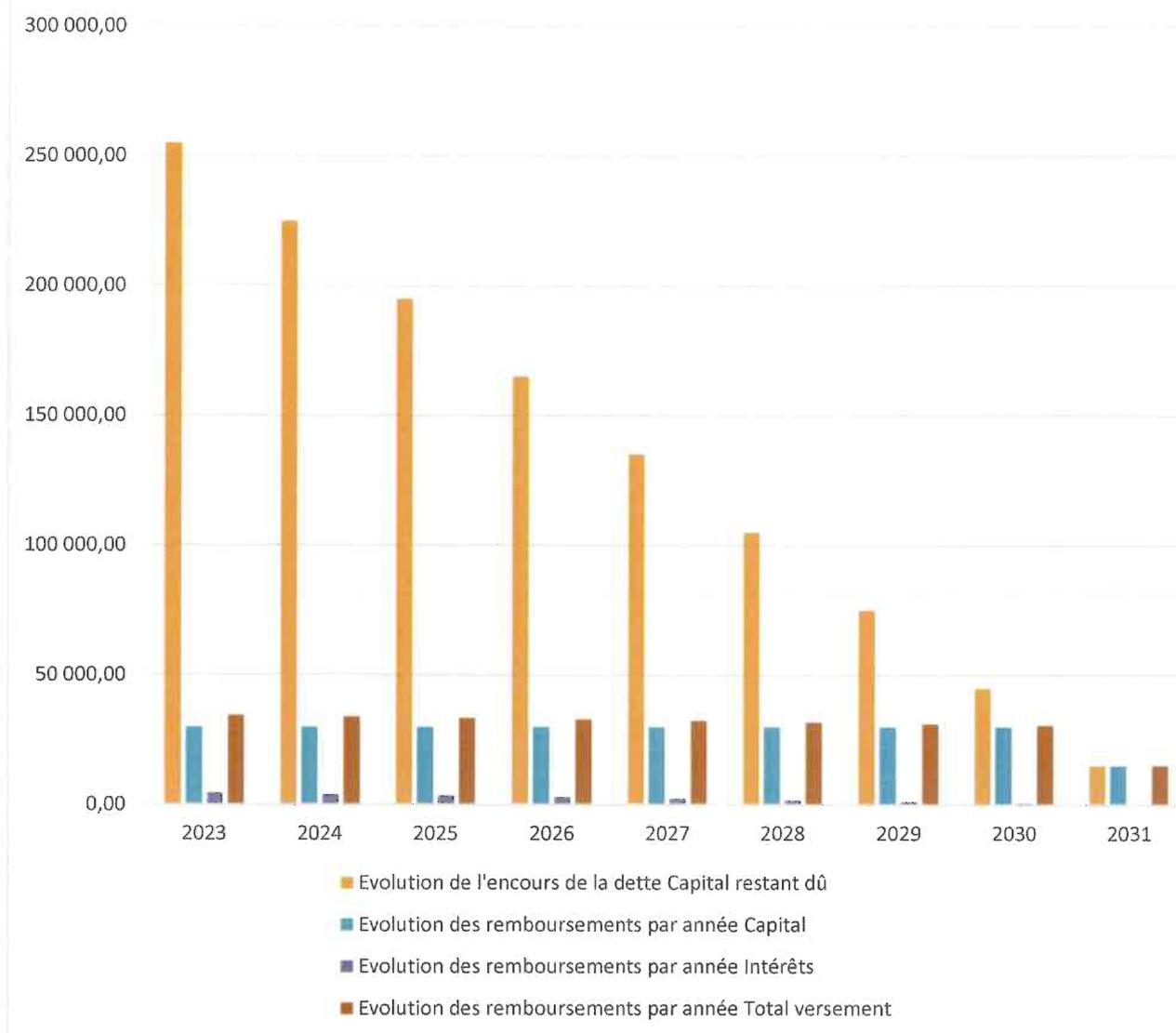
LA DETTE

Evolution de l'encours de la dette par année de 2024 à 2031 - 1- COMMUNE DE GREZAC – 2024

Un seul emprunt de 450 000 € contracté en 2016

<i>Evolution de l'encours de la dette</i>		<i>Evolution des remboursements par année</i>		
<i>Année</i>	<i>Capital restant dû</i>	<i>Capital</i>	<i>Intérêts</i>	<i>Total versement</i>
2024	225 000,00	30 000,00	3 980,25	33 980,25
2025	195 000,00	30 000,00	3 431,25	33 431,25
2026	165 000,00	30 000,00	2 882,25	32 882,25
2027	135 000,00	30 000,00	2 333,25	32 333,25
2028	105 000,00	30 000,00	1 784,25	31 784,25
2029	75 000,00	30 000,00	1 235,25	31 235,25
2030	45 000,00	30 000,00	686,25	30 686,25
2031	15 000,00	15 000,00	137,25	15 137,25

Évolution de la dette de 2023 à 2031



LES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

L'effectif de la commune au 1^{er} janvier 2024 est de 8 agents (certains à moins de 35 heures).

L'effectif en équivalent temps plein porte le nombre à : 5,60 agents.

Les charges prévisionnelles du personnel sont de : 254 445 €

Le Maire



Bernard POURPOINT